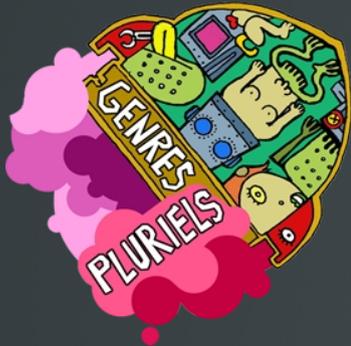




Colloque

« *Des genres qui appellent
la nuance* »



**Constats et recommandations de
Genres Pluriels**

1. CONSTATS



1. Difficultés juridiques et administratives

➤ Pathologisation des personnes transidentitaires, inscrite dans la législation belge *

Non respect du point de confort des personnes transgenres

➤ Manque de précision des remboursements par assureurs et Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI)

➤ Au cas par cas et en fonction des mutuelles **

* Loi belge relative à la transsexualité - 10 mai 2007

** IEFH Etude « Etre transgenre en Belgique » 2009 p 72

➤ **Banques, mutuelles, abonnements transports :**

- Retraits d'argent refusé sur son propre compte bancaire *
- Refus de remboursements de soins de santé *
- Difficulté de modifier ses données d'identité > prénom social choisi *

➤ **Carte d'identité non représentative :**

- Non respect du point de confort de la personne *
- Outing obligatoire *

* Témoignages de membres de Genres Pluriels - 2010

➤ En rue : Moqueries -> violences physiques *

➤ A l'école :

- Refus d'inscription d'unE jeune transgenre dans son genre choisi *
- Cours inadaptés : confusion entre « sexes » et « genres », visions des orientations sexuelles et identités de genres comme des « cas » ou des pathologies *

➤ Police : Refus d'enregistrer une plainte *

➤ Travail : Licenciement en début de transition *

* Témoignages de membres de Genres Pluriels – 2010 à 2012

A l'école

Discriminations à l'inscription*

Renvois abusifs, déguisés*

Moqueries, insultes transphobes*

Atteintes à la vie privée*

Scolarité mise en difficulté

Echecs scolaires

Diminution estime de soi, peurs

Comportements à risque

* Témoignages de membres de Genres Pluriels – 2010 à 2012

Au travail

Discriminations à l'embauche

Licenciements abusifs

Chômage

Précarisation

Moqueries, insultes transphobes

Atteintes à la vie privée

Diminution estime de soi,
peurs

Diminution productivité

3. Difficultés dans les soins de santé

Traitements hormonaux
(TH) pas remboursés

Opérations pas ou peu
remboursées

Pas ou peu d'études
scientifiques sur les effets
des TH à long terme

ProfessionnellEs
psychomédicosociaux peu
informéEs

Accès restreint pour les
personnes faibles revenus

Pas de règles claires et non
psychiatrisantes

Suivis à « l'aveugle »

Peurs, préjugés et
stigmatisations des
transgenres

Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 29 avril 2010

Les États membres sont appelés à **garantir le droit des personnes transgenres** ... à des documents officiels reflétant l'identité de genre choisie, **sans obligation préalable de subir une stérilisation ou d'autres procédures médicales** comme une opération de **conversion sexuelle** **modification corporelle*** ou une **thérapie** traitement hormonale

Rapport Hammarberg Recommandations aux Etats membres du Conseil de l'Europe

Dans les textes encadrant le processus de changement de nom et de sexe, **cesser de subordonner la reconnaissance de l'identité de genre** d'une personne à une **obligation légale de stérilisation et de soumission à d'autres traitements médicaux**

Charte des droits fondamentaux de l'UE

Droit à l'intégrité physique de la personne

1. Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale
2. Dans le cadre de la médecine et de la biologie, doivent notamment être respectés : le consentement libre et éclairé de la personne concernée, selon les modalités définies par la loi

Principes de Jogjakarta Principe n° 3 : Le droit à la reconnaissance devant la loi

Personne ne sera forcé de subir des procédures médicales, y compris la chirurgie de **réassignation de sexe** **modification corporelle***, la stérilisation ou la thérapie hormonale, comme condition à la reconnaissance légale de son identité de genre

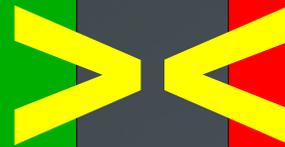
* Les termes en italiques oranges sont les transformations à encore apporter au texte de base pour GPs

**Résolution de l'Assemblée
parlementaire du Conseil
de l'Europe du 29 avril 2010**

**Charte des droits
fondamentaux de
l'UE**

Rapport Hammarberg
Recommandations aux
Etats membres du
Conseil de l'Europe

Principes de Jogjakarta
Principe n° 3 : Le droit à la
reconnaissance devant la loi



**Loi belge relative à
la transsexualité**

2. RECOMMANDATIONS



**DEPATHOLOGISATION
DES TRANSIDENTITÉS**



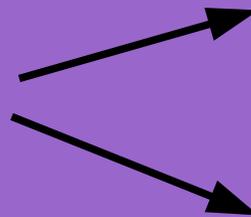
**RETRAIT DES CRITÈRES
MÉDICAUX
(PSYCHIATRIQUES,
HORMONAUX ET
CHIRURGICAUX)**

**CHANGEMENT PRÉNOMS
LIBRE ET GRATUIT**



**CHANGEMENT PRÉNOMS
EST UN DROIT ET NON
UNE FAVEUR**

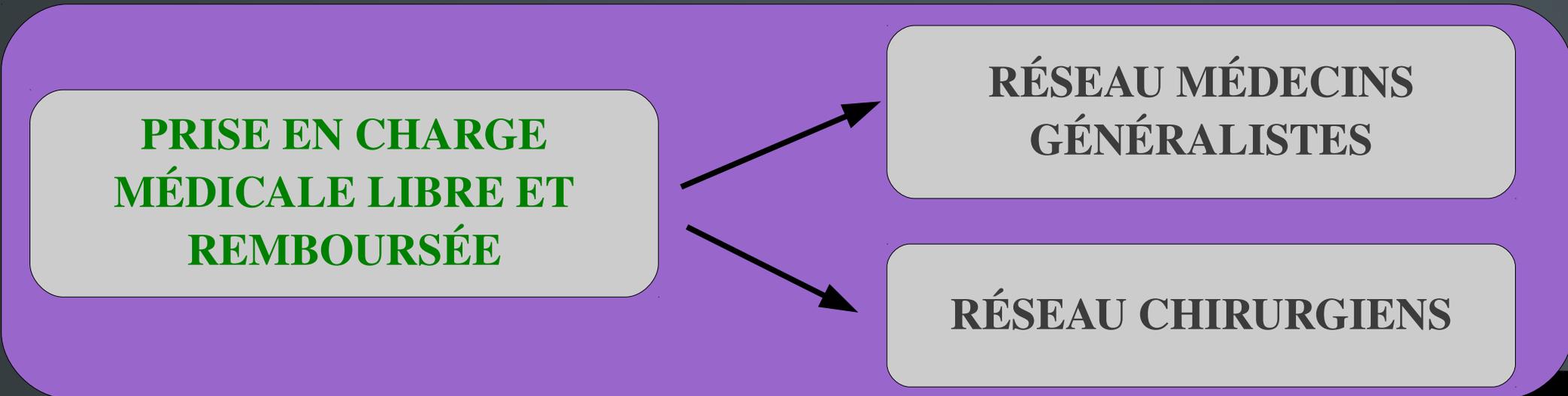
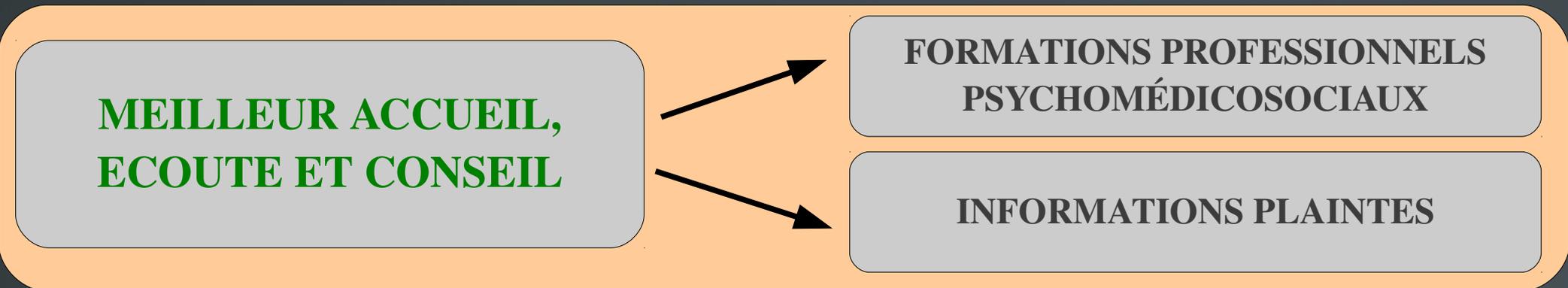
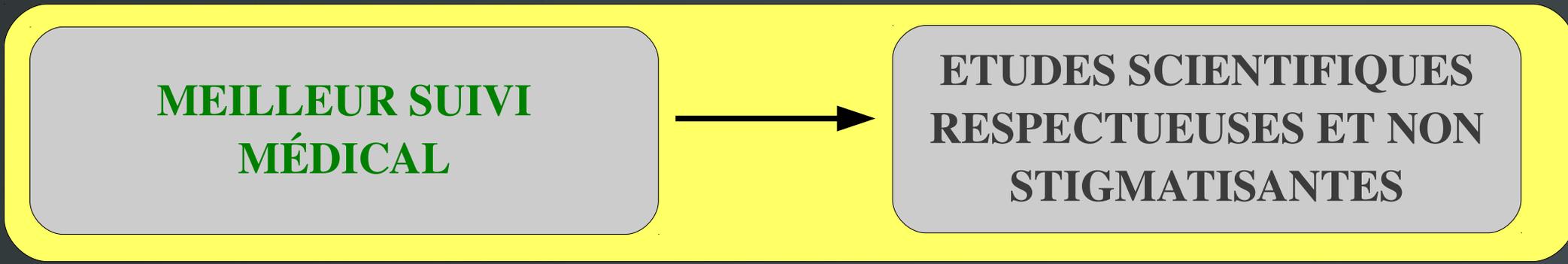
**LUTTER CONTRE LES
DISCRIMINATIONS**



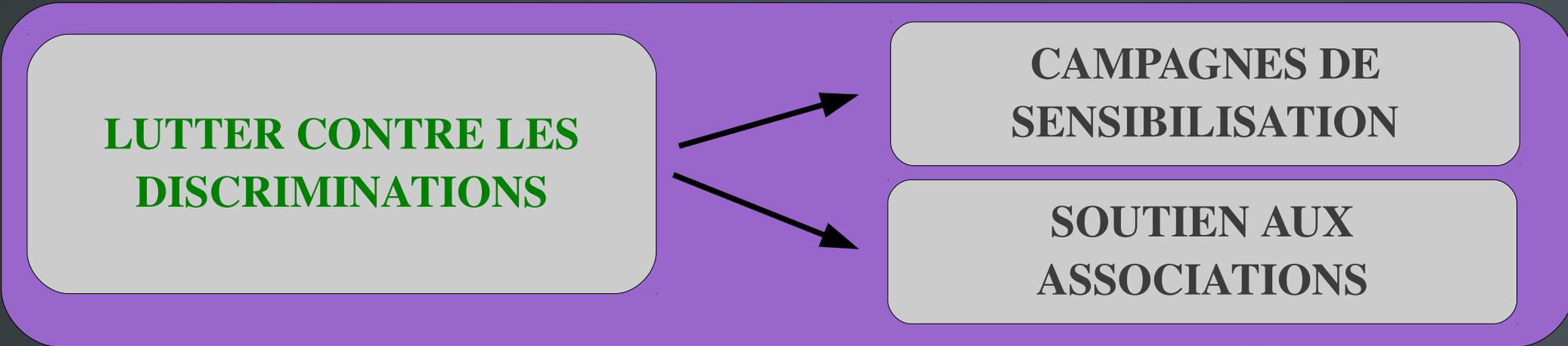
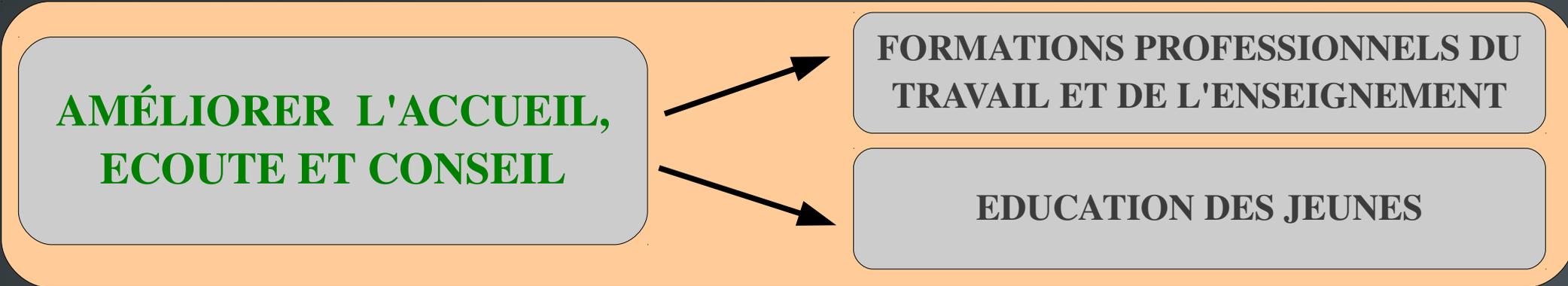
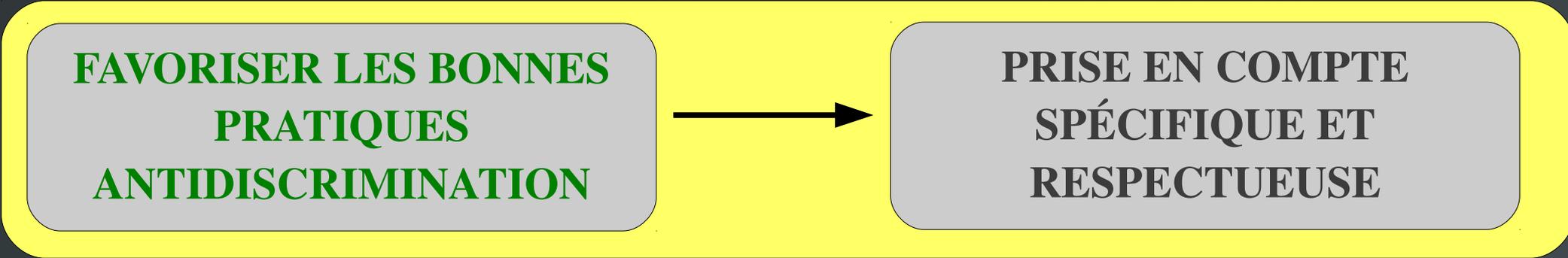
**CAMPAGNES DE
SENSIBILISATION**

**SOUTIEN AUX
ASSOCIATIONS**

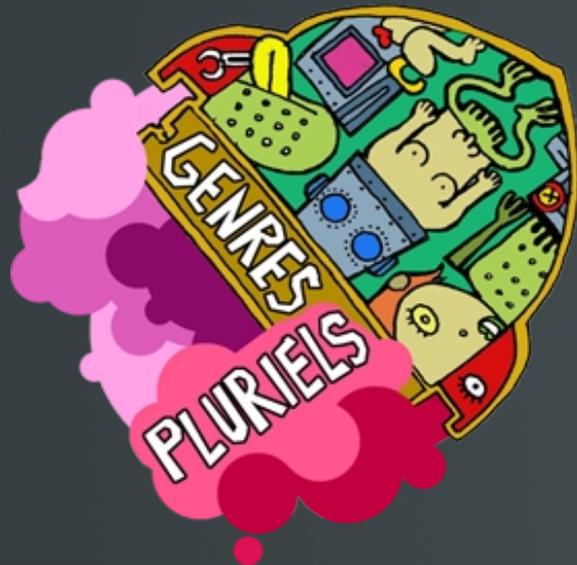
2. ACCÈS AUX SOINS ET FORMATIONS AUX PROFESSIONNEL-LE-S



3. DANS L'ENSEIGNEMENT ET AU TRAVAIL



MERCI DE VOTRE ATTENTION



WWW.GENRESPLURIELS.BE